

**A RENVOYER A** : Greffe du Tribunal de commerce  
B.P. 23  
L-2010 Luxembourg

\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

**DECLARATION DE CREANCE**

Je soussigné / la société<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

profession / qualité du signataire<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

adresse<sup>3</sup> : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

requiers/t par la présente l'admission au passif chirographaire / privilégié<sup>4</sup> de la faillite de la société

nom du failli : \_\_\_\_\_

adresse du failli : \_\_\_\_\_

montant de la créance : \_\_\_\_\_ EUR

du chef de \_\_\_\_\_ suivant pièces jointes.

J'affirme que la présente créance est sincère et véritable.

\_\_\_\_\_  
signature

1 « Je soussigné » si le créancier est une personne physique / « la société » si le créancier est une personne morale – biffez ce qui ne s'applique pas

2 Profession à indiquer si le créancier est une personne physique / qualité du signataire au sein de la société à indiquer si le créancier est une société, auquel cas une procuration, en vertu de laquelle le signataire a le pouvoir de signer au nom et pour le compte de cette société, est à joindre – biffez ce qui ne s'applique pas

3 adresse privée si le créancier est une personne physique, sinon l'adresse du siège social si le créancier est une société – biffez ce qui ne s'applique pas

4 **ATTENTION : les privilèges sont limitativement prévus par la loi !** En cas de déclaration de la créance à titre privilégié, le curateur sera obligé de contester la créance si le privilège n'est pas prévu par la loi, auquel cas l'affaire devra être débattue devant le tribunal – biffez ce qui ne s'applique pas